

OBJET : Compte rendu synthétique du Conseil national du développement et de la solidarité internationale du 20 juin 2016

Relevé de conclusions

- Lors de la présentation de ses priorités, le SEDF a mis en avant les défis de l'éducation et l'urgence humanitaire : importance de l'articulation entre l'aide humanitaire, les réponses post-crise et le développement, association possible de la France au fonds pour l'éducation en situation d'urgence lancé par Gordon Brown...
- Un CICID devrait être organisé à l'automne ; les remarques du CNDSI ont été nombreuses à ce sujet (innovation, mention des 0,7%, cohérence des politiques, n'oublier aucun acteur de la société civile, question multilatérale, inscription des 10 engagements français sur l'humanitaire...) et appellent l'organisation d'un autre temps d'échange en amont du CICID.
- Il a été noté une attente forte de la société civile pour être associée à la dynamique de modernisation et de montée en puissance de l'AFD (rapprochement avec la Caisse des dépôts et consignations, simplification des procédures, contributions aux cadres et évaluations stratégiques). Cette attente a été entendue par Rémy Rioux, Directeur général de l'AFD, qui a confirmé la dimension partenariale et participative des travaux enclenchés et à venir, en insistant sur l'enjeu de la qualité au-delà de la logique de financement et en promouvant le potentiel de nouveaux métiers et géographies d'intervention pour l'AFD. Les notions de territoire, de souplesse d'action et de partenariat ont été au cœur de l'intervention de R. Rioux.
- Transparence, participation et territorialisation ont aussi été au cœur de l'intervention du MEEM sur la mise en œuvre des ODD. Un calendrier de mise en œuvre et de concertation pour les mois à venir doit être établi par le MEEM. Le CNDSI sera vigilant sur la méthode à cet égard notamment car la concertation organisée autour du rapport de redevabilité 2015 de la France ne leur apparaissant pas satisfaisante.
- Le collège international a insisté sur plusieurs problématiques globales à ne pas occulter dans la mise en œuvre des ODD (économie informelle, sécurité, transparence, transfert de technologie, propriété intellectuelle et investissement dans les technologies de pointe), tout en se proposant d'intervenir comme relais des travaux français, dans leur pays respectif.
- Le rapport final « Migration et Développement » a été restitué, en insistant sur l'importance d'aborder ce phénomène de manière positive. Le SEDF s'est engagé à le transmettre à l'attention de la Ministre de l'Éducation (pour évoquer le potentiel d'intégration des questions de migrations dans les programmes des cours d'éducation à la citoyenneté) ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur (en appuyant la demande de création d'une instance de dialogue multi acteurs et pérenne).
- L'administration a appelé les membres du CNDSI à se concerter dans les meilleurs délais pour identifier un angle de réflexion et d'analyse en vue de la mise en place d'un nouveau groupe de travail (suite à l'absence de consensus sur les thèmes « fiscalité et commerce extérieur » dans le cadre de la proposition d'un groupe de travail sur la cohérence des politiques de développement entre la France et l'Union Européenne).
- Le point d'information a été l'occasion d'aborder : 1) l'élaboration d'une stratégie française multilatérale (pour laquelle l'avis du CNDSI sera sollicité à l'automne par courriel) ; 2) la rédaction du rapport bisannuel (contributions du CNDSI attendues jusqu'au 5 juillet par courriel) ; 3) la stratégie « Numérique et développement » ; 4) le partenariat pour un gouvernement ouvert ; et 5) Habitat III.

Calendrier

- Septembre : Présentation d'un rapport de synthèse qui devrait tracer une feuille de route pour l'action humanitaire internationale, par Ban-Ki-Moon devant l'AG de l'ONU
- 8 septembre : bureau du CNDSI
- 28 septembre : bureau élargi du CNDSI en vue du CICID
- Automne : sollicitation du CNDSI pour avis sur la stratégie multilatérale du MAEDI
- 12 Octobre : CNDSI

1° Discours d'introduction du Secrétaire d'Etat

Le Secrétaire d'Etat a tout d'abord confirmé que le CNDSI s'est imposé comme l'instance de concertation stratégique sur la politique française de développement et de solidarité internationale, étant un « lieu de dialogue utile grâce à l'engagement constant et précieux de ses membres ».

Trois sujets ont été abordés par André Vallini en introduction :

Concernant l'importance et la qualité du dialogue avec la société civile pour les stratégies françaises de développement, il a été rappelé les différents temps de dialogue auquel le SEDF a récemment participé (3^e Conférence nationale humanitaire, Salon International humanitaire de Dubaï, Salon des solidarités, nombreuses rencontres bilatérales avec les ONG - à la fois françaises et étrangères-, collectivités locales, fondations, entreprises, syndicats...). Le SEDF a également insisté sur la mobilisation de la société civile en tant que facteur clé du succès aussi bien de l'Agenda 2030 que du plan d'Action d'Addis Abeba ou de l'Accord de Paris sur le climat. Les démarches multi-acteurs sont source de création et d'innovation (exemple donné de la Stratégie « Innover Ensemble » lancé une semaine avant le CNDSI). Cette concertation ne signifie évidemment pas que les positions de l'Etat et de la société civile doivent coïncider. Si chacun garde son autonomie, sa force de proposition et sa capacité de critique, seul un travail collectif permettrait d'atteindre les ambitieux ODD.

La mise en œuvre des engagements du premier Sommet Humanitaire Mondial représente également un enjeu fort (plus de 1000 engagements, tant politiques que sur la méthode, les échéances et les moyens). Le SEDF a rappelé un prochain rendez-vous d'importance: la présentation d'un rapport de synthèse qui devrait tracer une feuille de route pour l'action humanitaire internationale, par Ban-Ki-Moon devant l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre prochain.

Il a également souligné les dynamiques positives en cours au niveau du MAEDI autour des enjeux humanitaires, qui visent à simplifier les procédures, renforcer le lien entre humanitaire et développement (continuum urgence-sortie de crise- développement), travailler sur les fragilités pour mieux prévenir les crises et favoriser la résilience des populations, soutenir davantage l'action extérieure des collectivités territoriales et des partenaires locaux.

Enfin, André Vallini a fait part de sa priorité pour l'année à venir : l'éducation. Cet enjeu est à appréhender comme un prérequis aux autres défis du développement, qu'il s'agisse de santé, d'environnement, de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, de la lutte contre la radicalisation et l'obscurantisme, de la réduction des risques de conflits, de la cohésion sociale, ou encore de la gouvernance démocratique... Si les progrès depuis 15 ans sont considérables (le nombre d'enfants non scolarisés a été divisé par deux, la parité dans l'enseignement primaire progresse et les taux d'accès à l'enseignement secondaire s'améliorent, en Afrique francophone, 8 enfants sur 10 vont désormais à l'école contre 5 sur 10 en 1990), les défis restent majeurs à cause du sous-financement chronique du secteur de l'éducation et de l'explosion démographique. L'Agenda 2030 ambitionne la scolarisation de plus de 600 millions d'enfants, dont 450 millions en Afrique ; les besoins d'investissements sont donc massifs (un manque de 40 Mds de dollars par an).

A cet égard, le SEDF a annoncé que la France prend sa part à l'effort international, puisqu'en 2016 elle compte des engagements bilatéraux à hauteur de 500 M d'euros et va contribuer au Partenariat mondial pour l'éducation à hauteur de 8 M d'euros.

Le SEDF appelle cependant à faire plus, en : 1) explorant des solutions innovantes de mobilisation pour réduire les coûts par élève ; 2) créant les conditions d'action politique comme cela a été fait pour le VIH/SIDA en mobilisant l'opinion publique, la société civile engagée et l'industrie.

Sur le sujet particulier de l'éducation en situation d'urgence, on estime à 75 millions le nombre d'enfants affectés par des situations de crise dont 37 millions sont déscolarisés. Face à ce constat, André Vallini a déclaré qu'il souhaite que la France s'associe au fonds pour l'éducation en situation d'urgence lancé par Gordon Brown.

En conclusion, le SEDF a encouragé les membres du CNDSI à s'exprimer sur les trois principaux sujets de l'ordre du jour :

- la mise en œuvre des ODD et plus particulièrement le premier rapport de redevabilité de la France, qui rendra compte, objectif par objectif, de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à la fois en France et sans ses pays partenaires. Ce CNDSI était aussi l'occasion de revenir sur les ateliers organisés par le MEEM le 7 juin et de les compléter.
- la préparation d'un CICID à l'automne pour l'actualisation des orientations de la politique de développement et la prise en compte des nouveaux cadres stratégiques international et national (le numérique au service du développement, l'économie sociale, la jeunesse, la nutrition, ou encore le pilotage de notre aide multilatérale...). Le CICID devra également préciser, et il y a là une attente forte, comment les engagements financiers du Président de la République annoncés en Septembre dernier, seront mis en œuvre : c'est à dire l'augmentation de l'activité annuelle de l'AFD de +4Mds d'euros en prêts et +370M d'euros en dons, d'ici 2020.
- l'adaptation de notre dispositif national. Les modalités du rapprochement CDC/AFD seront précisées dans une convention cadre entre les deux institutions d'ici le CICID ; cette convention sera déclinée en projets et synergies spécifiques d'ici la fin de l'année.

2° Le nouvel agenda du développement

Présentation du processus de préparation du CICID

Olivier Brochenin (DGM/DDD) a partagé avec le CNDSI les modalités du processus en cours et les points qui devraient être à l'ordre du jour du CICID (sous réserve de validation interministérielle) sur la base de la note de cadrage partagée en amont avec les membres du CNDSI :

- Actualiser les dispositions nationales au regard du nouveau cadre international du développement durable
- Entériner la volonté présidentielle de donner un nouvel élan à la politique de développement durable, dans la continuité de l'adoption de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) le 7 juillet 2014, ainsi que les engagements du président de la République à la tribune des Nations unies en septembre 2015. Le CICID pourrait venir inscrire l'augmentation progressive entre 2016 et 2020 des financements publics en faveur du développement durable, pour parvenir à 4 milliards € d'octrois supplémentaires en prêts en 2020 par l'AFD, dont 2 milliards € en faveur du climat.

- Etablir un premier bilan de la LOP-DSI qui sera reflété dans le rapport bisannuel requis par la loi.
- Renforcer l'articulation entre l'aide humanitaire, les réponses post-crise et le développement, dans l'esprit du premier Sommet humanitaire mondial à Istanbul. La multiplication et la persistance des crises et leurs effets de débordement dans les pays voisins et en Europe rappellent l'importance de ce continuum.
- Adapter nos partenariats différenciés et envisager d'intégrer de nouvelles géographies d'intervention dans la politique française de développement et de solidarité internationale, à l'aune du nouveau cadre de développement durable.
- Réaffirmer la place de l'Afrique et des pays les moins avancés (PMA) au cœur des enjeux de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, notamment dans les domaines de l'éducation, de la démographie, de la sécurité, la jeunesse, l'emploi, et les énergies renouvelables.
- Poursuivre la modernisation du dispositif national et de la politique de développement et de solidarité internationale, ainsi que la promotion de grands principes :
 - i) Rappel du rôle des nouveaux acteurs, notamment les entreprises, l'économie sociale et solidaire, et les fondations, et point sur le fonctionnement du CNDSI ;
 - ii) Endossement des nouvelles feuilles de route des acteurs du développement ;
 - iii) Réaffirmation des principes de financement soutenable (endettement) ;
 - iv) Réforme de l'organisation et des structures chargées au niveau national du pilotage de la politique de développement internationale.

Sur la base de la note de cadrage, Coopération SUD souhaiterait que deux données stratégiques soient considérées en vue du CICID :

- La question de la cohérence des politiques alors même que le CICID est interministériel et que c'est un sujet au cœur de l'agenda 2030 ;
- La mention de l'objectif de 0,7% du RNB pour l'APD et la cible de 0,2% pour les PMA, avec une feuille de route précise pour les atteindre.

L'administration confirme que l'ensemble des sujets abordés dans la note le sont sous l'angle de la cohérence des politiques et que le 0,7% est bien dans tous les esprits.

Les différents collèges du CNDSI ont plaidé pour l'intégration de thématiques supplémentaires :

- la RSE (Philippe Jahshan – Coopération SUD),
- la gouvernance nationale et locale (Bertrand Gallet – CUF- et Adrien Akouété – Collège international),
- la transversalité du genre (Aurélié Gal-Régniez, Equilibres et Population).

Ils ont également insisté pour qu'aucun acteur du développement ne soit oublié dans les éléments écrits de préparation du CICID concernant la modernisation du dispositif : les ONG, les organisations syndicales, la recherche. L'administration en a bien pris note, en considérant effectivement que les acteurs historiques du développement – s'ils ne sont par définition pas nouveaux - peuvent contribuer à de nouvelles manières de faire. Concernant plus particulièrement le monde de la recherche, il a été rappelé qu'en vue de la préparation du CICID, plusieurs structures comme le CIRAD et l'IRD, avaient été sollicitées pour produire une contribution sur la manière dont elles se saisissent de l'Agenda 2030.

Si l'ensemble du CNDSI s'accorde sur la primauté qui se confirme pour l'Afrique et les PMA, Philippe Jahshan (Coordination Sud) a également questionné le MAEDI et la DG Trésor sur :

- La continuité de la concentration de l'aide comme lors du CICID de 2013. A ce sujet, Olivier Brochenin (DGM) précise que dans le cadre d'un nouvel agenda universel, il s'agit d'avoir une réflexion sur les priorités pour affiner, sans pour autant diluer les efforts.
- La place des questions de sécurité : L'administration a rappelé que l'ODD 16 était dédié à la pacification et la sécurité des peuples ; le développement reste prioritaire.
- Les dimensions multilatérale et européenne afin de prendre la pleine mesure des effets de leviers potentiels et d'évaluer l'instrument de mixage prêts-dons avant de le promouvoir à un niveau européen. Jean-Luc Perron (collège des acteurs économiques) est intervenu pour souligner l'importance des effets démultiplicateurs de l'APD européenne. Olivier Brochenin a précisé qu'une stratégie multilatérale était en cours d'écriture ; elle pourrait être soumise par courriel, pour avis, au CNDSI à l'automne.
- La question de la transparence, la France étant mal classée à l'international sur ce sujet. Il a été communiqué au CNDSI que l'ensemble des ambassades dans les pays pauvres prioritaires travaille à une mise à jour des données en ligne, pour le mois de juillet. Le site transparence sera par ailleurs très prochainement élargi à d'autres pays. Adrien Akouété (collège international) rappelle ici que la transparence ne concerne pas seulement les Etats mais également les ONG, les entreprises...

Le continuum urgence –réhabilitation- développement étant présenté comme un sujet important du prochain CICID (importance soulignée positivement par Bertrand Gallet de CUF), Philippe Jahshan (Coordination Sud) plaide pour que les 10 engagements pris par la France lors du Sommet international Humanitaire soient inscrits dans les conclusions du CICID. Alain Boinet (Solidarités International) souligne que l'enjeu majeur à ce sujet concerne sa concrétisation (ce continuum étant discuté depuis plus de 20 ans), à travers davantage de moyens pour les ONG (pas seulement via le doublement du guichet DPO de l'AFD) et un dialogue politique régulier (via notamment le CNDSI).

L'évaluation en cours sur la manière dont la société civile contribue à la politique du MAEDI a été rappelée par Gautier Mignot (DGM) de même que l'augmentation annuelle d'1 M EUR du Fonds Humanitaire d'Urgence.

Le Secrétaire d'Etat, concluant que les échanges au sujet du CICID nécessitent d'être approfondis et en réponse à une question spécifique d'Andrée Thomas (CFE/CGC) sur l'agenda de la concertation, propose qu'un nouvel échange soit organisé sur le CICID [une possible réunion de travail dédiée en septembre et/ou l'organisation d'un CNDSI classique début octobre].

Présentation de la feuille de route de la nouvelle direction de l'AFD

Rémy Rioux, nouveau Directeur Général de l'AFD, a présenté au CNDSI les éléments clés de sa feuille de route pour une Agence « plus grande, plus partenariale et plus agile et innovante » d'ici 2020.

Partant du constat que les besoins de développement n'ont jamais été aussi importants (contraction du PIB nominal mondial, dérèglement climatique, instabilité sécuritaire et économique, urgence sociale aussi dans les Départements français d'Outre-mer), il est attendu de l'AFD qu'elle occupe une place plus ambitieuse dans

l'apport de réponses.

Cela implique des décisions financières et budgétaires importantes pour l'Agence : doublement des fonds propres dès cette fin d'année et changement de statut prudentiel. La nouvelle place de l'AFD impliquera aussi de nouvelles ressources. Rémy Rioux espère ainsi que 2017 représentera une année clé pour entamer une hausse de 400 millions d'euros de dons supplémentaires et sans doute un doublement des crédits de bonifications d'ici 2020. Ces ressources en dons bilatéraux sont indispensables pour faire plus au Sahel, dans les pays les moins avancés, dans les pays en crise, pour l'adaptation au changement climatique et pour la préparation des projets.

Les objectifs globaux de croissance de l'activité de l'Agence ont été rappelés : 4 milliards d'euros supplémentaires, dont 2 milliards pour le climat et 1 milliard pour l'adaptation en 2020 ; 20 milliards pour l'Afrique de 2014 à 2018, dont 2 milliards pour les énergies renouvelables et l'électrification. C'est aussi des engagements outre-mer, qui seront certainement revus à la hausse à la faveur de cette réforme. Au total, l'AFD a augmenté son activité de 15 % depuis cinq ans à l'étranger ; elle devra croître de 50 % dans les cinq prochaines années, et même de 70% pour le climat.

Dans le cadre de cette dynamique positive, le directeur de l'AFD a évoqué l'opportunité pour l'Agence d'envisager de nouvelles régions d'intervention, de nouveaux métiers, tout en prenant davantage en compte l'infra-territorialité. Cela inclut une attention particulière pour l'outre-mer et son voisinage, également pour la francophonie.

Ont également été évoquées par le Directeur général, les modalités partenariales de l'AFD, pour qu'elle devienne réellement « le lieu de cohérence de la coopération française et d'impulsion de l'action et de la réflexion internationale en matière de développement ». L'alliance entre la Caisse des dépôts et consignations et l'AFD sera ainsi une nouvelle fenêtre vers les acteurs des territoires : collectivités territoriales mais aussi acteurs économiques et réseaux de la société civile. La collaboration entre institutions et société civile ne doit pas signifier seulement des financements, mais l'émergence de projets collectifs de qualité : AFD, ONG mais aussi entreprises (notamment en lien avec Proparco). L'invention de nouveaux instruments bilatéraux sera ici nécessaire, de même que la simplification des procédures (accès plus aisé aux financements pour une mise en œuvre plus rapide).

Rémy Rioux a en outre informé que des chantiers communs entre l'AFD et la CDC étaient déjà entamés ; ils seront encadrés à l'automne par une convention qui précisera les convergences stratégiques entre les deux groupes, prévoira la mobilité des personnels et les modalités de travail en commun de leurs réseaux.

En conclusion, Rémy Rioux a explicité les quatre évolutions nécessaires qui permettront à l'Agence de passer d'environ 8 à 12 Mds euros annuels, en préservant la qualité de ses actions :

- Renforcer les ressources humaines pour compléter les compétences de l'Agence, conforter son réseau et susciter davantage de projets de développement ;
- Différencier, selon les géographies - y compris outre-mer -, les secteurs et les types de projets, pour aller plus vite et réallouer les capacités humaines selon leur impact ;
- Explorer les nouvelles frontières de l'AFD : l'adaptation au changement climatique, la sécurité et le développement, la jeunesse, le numérique... ;
- Diriger autrement, pour plus de rapidité et de verticalité dans l'action de l'Agence, tout en allant plus

loin dans la fluidité et la qualité du dialogue avec l'ensemble des acteurs du développement en France. Au-delà d'une gouvernance adaptée, cela passe aussi par des échanges informels et fréquents avec tous les acteurs et un important dialogue social interne.

Les différents collèges remercient Rémy Rioux pour sa participation, qu'ils souhaiteraient systématique (c'est en effet la première fois que la Direction générale de l'AFD participe au CNDSI).

Le collège des ONG (Coordination Sud) et des collectivités (CUF, AFCCRE) se félicitent à nouveau du rapprochement entre l'AFD et la CDC, qui envoie un signal politique fort sur l'importance des territoires et ses potentiels au service du développement. Rémy Rioux rappelle à cet égard qu'il souhaite que le CICID acte le besoin pour l'Agence d'aller plus loin avec les collectivités territoriales.

Philippe Jahshan demande à ce que l'association de la société civile à cette démarche – telle qu'initiée par Rémy Rioux- perdure. Il confirme tout l'intérêt des ONG pour une AFD plus souple et plus agile, notamment si cela concerne le financement des ONG. Rémy Rioux répond par ailleurs positivement à Anne Chetaille (WWF) qui souhaite que les ONG soient associées à la révision des trois documents stratégiques de l'agence dans le domaine du climat et de la biodiversité en 2016 et 2017.

Jean-Luc Perron (Fondation Grameen Crédit Agricole), conforte l'ambition développée par Rémy Rioux d'associer davantage les entreprises au développement, ces dernières permettant un effet multiplicateur évident et ce pour chaque ODD. Pour ce faire, il conviendrait de construire une véritable stratégie et contractualisation avec ces nouveaux acteurs du développement, basée sur les ODD et avec un horizon temporel (par exemple, 5 ans). La stratégie « Innover ensemble » lancée la semaine dernière présente beaucoup d'excellentes recommandations en la matière selon M. Perron.

Il précise par ailleurs, en réponse à une interrogation de Oumou Sall Seck (collège international) que les fonds sur les énergies renouvelables sont déjà disponibles : 2 Mds d'Euros sont ainsi prévus d'ici 2020 pour l'Afrique. Il rappelle que si l'énergie renouvelable en Afrique est une priorité absolue de l'Agence, celle-ci est confrontée à des propositions de projets en nombre insuffisant.

Mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Développement Durable

Laurence Monnoyer-Smith, Déléguée interministérielle au développement durable a informé le CNDSI de la parution de sa lettre de mission sur la mise en œuvre nationale de l'agenda 2030. Le courrier précise qu'il faut veiller à ce que les parties-prenantes du développement durable soient associées, notamment à travers le CNTE, le CNDSI et le CESE.

Mme Monnoyer-Smith revient sur les ateliers participatifs de lancement de la mise en œuvre des ODD organisés par le MEEM les 6 et 7 juin. Ils ont réuni plus de 180 participants issus de toutes les sphères : solidarité internationale (CNDSI), environnement (CNTE), social, éducatif, etc.

Les messages-clés qui en sont ressortis : donner un cadre clair, fondé sur l'existant qui permette de décliner l'agenda et ses objectifs, avec un portage politique au plus haut niveau qui soit guidé par 3 principes (transparence, participation et territorialisation) et accompagné par une communication positive, simple et adaptée aux différents publics.

Les résultats de ces échanges ont nourri le premier rapport de la France sur les ODD, qui sera présenté à l'ONU en

juillet. Il dresse un premier état des lieux au regard de chacun des 17 ODD, en identifiant les enjeux et les défis qu'ils posent à la France ; ce rapport vise également à partager les initiatives, innovations, bonnes pratiques ou mesures emblématiques d'ores et déjà mises en œuvre, par tous types d'acteurs. Mme Monnoyer-Smith rappelle que ce document se veut synthétique, interministériel et non exhaustif.

La consultation se poursuit et s'affine, notamment pour l'élaboration du plan d'action national. Le CNDSI, le CNTE, le CESE et les autres parties prenantes identifiées continueront à être associés. Des ateliers territoriaux devraient également être organisés à la rentrée, tandis qu'un Comité d'experts internationaux créé à l'occasion des ateliers sera régulièrement mobilisé.

En complément, Olivier Brochenin (DGM/DDD) a précisé que la résolution sur le processus de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable est actuellement en cours de négociation à New York, en vue du Forum politique de haut niveau de juillet. Le FPHN 2016 est d'autant plus important que la France s'est portée volontaire, aux côtés de 21 autres Etats membres, pour présenter sa revue nationale de la mise en œuvre des ODD.

Ce Forum privilégiera un format interactif:

- Un segment expert (11-15 juillet) constitué principalement de : i) 5 revues thématiques sur le thème du HLPF « faire en sorte de ne laisser personne de côté » (11 et 12 juillet) ; ii) 5 séances consacrées à la mise en œuvre nationale (13 et 14 juillet) auxquelles chacun des 22 pays volontaires devrait pouvoir participer une fois au niveau expert. Les séances porteront sur : l'appropriation au niveau national, l'intégration des ODD dans les politiques nationales, la coopération entre les collectivités locales et gouvernements, les moyens de mise en œuvre et les mécanismes de suivi des progrès ; iii) une séance dédiée aux parties prenantes (15 juillet). La participation active de la société civile est attendue sur ce segment.
- Un segment ministériel (18-20 juillet) constitué principalement de : i) un débat général sur le thème du HLPF, qui fait office de débat général du segment de haut niveau de l'ECOSOC (18, 19 et 20 juillet en fin d'après-midi), ii) 5 séances dédiées aux présentations orales des revues nationales (19 et 20 juillet au matin).

L'administration ajoute qu'il conviendra de rendre attractive cette première édition afin de lancer la dynamique et d'inciter les autres pays à franchir le pas dès l'année prochaine, notamment en se montrant disponible pour partager les bonnes pratiques issues de cette première édition.

Suite à ces interventions, le CNDSI s'est montré critique, premièrement, sur la méthode de concertation. Les délais d'invitation pour les ateliers organisés par le MEEM, le fait que la solidarité internationale n'y ait quasiment pas été abordée ainsi que la place prépondérante de la connotation environnementale, ont été regrettés (intervention notamment d'André Viola, Conseil Départemental de l'Aude).

Deuxièmement, le contenu du rapport a fait l'objet de nombreux commentaires :

- Le rapport privilégie une compilation d'exemples illustratifs au détriment d'éléments structurants sur les stratégies, moyens et dynamiques portées par la France ; la méthode employée semble critiquable pour un rapport qui se veut exemplaire. Jean-Luc Perron (Fondation Grameen Crédit Agricole), mais également Andrée Thomas (Force Ouvrière), Khady Sakho Niang (FORIM- qui regrette la manière dont

est abordée la question migratoire), Alain Boinet (Solidarités International) ou encore Aurélie Val-Régniez (Equilibre et Population) ont à travers différents exemples porté ce même message.

- Plusieurs interventions ont regretté l'absence de mention des indicateurs ou encore de la territorialisation des ODD dans le rapport, outils pourtant au cœur de la mise en œuvre.
- En lien étroit avec ce constat, CSUD regrette que la société civile ne soit pas consultée sur le préambule du rapport, qui se veut être la partie stratégique et structurante du document.

Parallèlement, le collège international a pointé d'une seule voix, plusieurs problématiques globales manquantes dans le rapport : 1) l'économie informelle ; 2) la sécurité autant dans les villes que dans les zones frontalières ; 3) la transparence de la gestion publique ; 4) le transfert de la technologie et les droits de propriété intellectuelle ; 5) l'investissement dans les technologies de pointe.

En complément, Andrée Thomas (Force Ouvrière), Anne Chetaille (WWF), Philippe Jahshan (Coordination Sud) et Carole Coupez (Educasol) ont respectivement interrogé le MEEM sur l'existence d'une feuille de route, d'un agenda clair pour la mise en œuvre des ODD par la France, et notamment la consultation qui devrait en découler.

Pierre Jacquemot (GRET) et Carole Coupez (Educasol) ont par ailleurs souligné l'importance d'être en capacité de transmettre le témoin aux bénéficiaires et partenaires locales, l'appropriation des ODD par tous étant une condition *sine qua none* de leurs atteintes. Cela suppose un travail de simplification, en insistant sur leur caractère universel. En réponse, le collège international a fait part de son enthousiasme pour être relais de messages-clés dans leur pays respectif, en lien avec les représentants de la France sur place.

La Déléguée interministérielle ainsi que le Secrétaire d'Etat ont reconnu la difficulté de ce processus et le caractère forcément incomplet du document. Des contributions écrites sont les bienvenues jusqu'au 24 juin.

Mme Monnoyer-Smith précise cependant qu'elle n'est pas encore en mesure de donner un agenda précis de l'après-juillet, plusieurs propositions ayant été faites lors des ateliers, nécessitant d'être consolidées et analysées.

Au-delà de la forme et du processus, Christine Andela (collège international) a interpellé le MAEDI et le MEEM sur la nécessité de politiques cohérentes entre le niveau domestique et la coopération internationale, appelant la France à ne pas développer de solutions en Afrique dont elle ne voudrait pas pour son propre territoire.

3° Groupes de travail du CNDSI

Restitution du groupe de travail « Migration et développement »

Les coprésidentes du Groupe de travail « Migration et développement » (Andrée Thomas, Force Ouvrière et Khady Sakho Niang, FORIM) ont présenté une synthèse du rapport définitif.

Les 4 axes de recommandation ont été rappelés :

- La nécessaire collaboration et transversalité de tous les acteurs sur la thématique migratoire ; et plus particulièrement le souhait de pérennisation du dialogue pluri-acteurs dans ce domaine par la création

d'un cadre de concertation national interministériel et pluri-acteurs régulier ;

- La relation « Migration et développement » dans la coopération et l'aide publique au développement ;
- Les droits fondamentaux et l'égalité des droits pour les migrants ; par exemple le souhait de la société civile que la France ratifie et applique la Convention des Nations Unies de 1990 sur les travailleurs migrants et leur famille ;
- Le lien avec l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ; notamment en faisant du sujet des « migrations pour vivre ensemble à l'échelle planétaire » la Grande cause nationale 2017.

Les coprésidentes ont dénoncé l'instrumentalisation du phénomène migratoire et l'importance de l'aborder avant tout comme une richesse.

En réponse, le collège international a souhaité rappeler que ce phénomène constitue également un enjeu complexe pour les pays partenaires (fuite des cerveaux, de la jeunesse...).

André Vallini, Secrétaire d'Etat au développement et à la francophonie, a confirmé son intérêt pour le contenu du rapport, en grande partie cohérent avec les positions du MAEDI. Il a notamment souhaité proposer deux pistes de travail :

- Un courrier à l'attention de la Ministre de l'éducation pourra être envisagé pour évoquer le potentiel d'intégrer les questions de migrations dans les programmes des cours d'éducation à la citoyenneté. Des outils en ce sens ont déjà été soutenus par le MAEDI (guide pédagogique sur l'ECSI, éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale, créé par le Réseau régional multi acteur de Bourgogne et partagé avec l'Académie). Le courrier pourrait être accompagné du document du FORIM sur la déconstruction des idées reçues concernant la thématique « migration et développement ».
- Le rapport pourra également être transmis au Ministère de l'intérieur en mettant l'accent sur le souhait de la société civile de disposer d'une espace d'échange formel et pérenne. Dans la mesure où un tel groupe serait effectivement créé, ce que le SEDF appelle de ses vœux, le MAEDI y sera bien sûr représenté.

Point sur le lancement d'un nouveau groupe de travail

Gautier Mignot (DGM) a partagé les éléments suivants.

Le CNDSI, dans sa réunion du 29 juin 2015, avait décidé de créer en son sein des groupes de travail consécutifs. L'un d'entre eux, censé se constituer au premier semestre 2016, devait concentrer sa réflexion sur le thème de la cohérence des politiques de développement française et européenne.

Deux vice-présidentes, proposées par le collège ONG et le collège syndical ont été désignées pour constituer ce groupe ; leur première tâche étant de définir un cahier des charges pour ce groupe de travail, elles ont proposé dans un premier temps de focaliser les réflexions de ce groupe sur les questions fiscales, puis dans un deuxième temps d'y inclure des analyses sur la politique commerciale. Deux réunions du bureau du CNDSI ne sont pas parvenues à réaliser un consensus sur cette approche, ce qui a conduit les co-présidentes à renoncer à cette tâche. Par ailleurs, la Direction générale du Trésor a proposé d'organiser, en dehors du CNDSI, des réunions entre les services compétents en matière de fiscalité et la société civile pour répondre aux questions

soulevées.

Le CNDSI se retrouve à présent sans groupe de travail organisé sur un thème retenu de manière unanime, car il est bien entendu qu'il revient aux huit collèges qui constituent le CNDSI de se mettre d'accord et non à l'administration de se substituer à la société civile.

Pour résumer les débats, que Gautier Mignot soulignent comme riches et intéressants, il peut être retenu :

- Une interrogation sur la cohérence entre les moyens de l'aide publique au développement européenne et française ;
- Une interrogation sur l'approche territoriale du développement, question qui a été soulevée en réunion des Etats membres à Bruxelles et rejoint une piste de travail proposée par le collège des collectivités territoriales à propos des ODD ;
- Une interrogation sur l'articulation entre la politique commerciale européenne et sa politique de développement ;
- Une interrogation sur la cohérence des soutiens nationaux et européens à la société civile.

Une évidence s'impose selon Gautier Mignot : il faut choisir un angle d'analyse réaliste, pertinent et cohérent.

Les idées ne manquent pas parmi ceux qui ont estimé opportun de travailler sur le thème de la cohérence ; le moment est venu que l'un ou l'autre d'entre eux prenne l'initiative de lancer ce groupe de travail, en commençant par délimiter son champ d'action de manière consensuelle.

Suite à cette intervention, André Viola (CD de l'Aude) confirme tout l'intérêt du collège des collectivités pour contribuer à la définition d'un nouvel angle de travail.

Claire Fehrenbach (OXFAM), coprésidente sortante, approuve la méthode proposée par l'administration, tout en soulignant son regret de ne pas avoir obtenu un consensus au sein du bureau sur les sujets proposés.

Philippe Jahshan partage ce regret, soulignant sa vision d'un CNDSI qui – pour être utile - serait en capacité de se saisir de sujets qui ne font justement pas consensus. Il appelle ainsi à nouveau le CNDSI à envisager un travail sur les questions commerciales (cohérence entre les politiques commerciales européennes et les politiques de développement).

XXXX

Bien que ce point ne soit pas à l'ordre du jour, Jean-René Marsac (Collège Parlementaire) a souhaité signaler les dysfonctionnements de l'Observatoire, dont le quorum n'est pas atteint lors de ses réunions et qui ne parvient pas à peser jusqu'alors sur la programmation des évaluations.

Coordination Sud a soutenu cette interpellation, rappelant le rôle central de l'Observatoire dans le cadre de l'exercice de transparence et de redevabilité du MAEDI (notamment car les conclusions de l'Observatoire doivent être annexées au rapport bisannuel comme la loi le prévoit).

Le Secrétaire d'Etat et l'administration ont réitéré toute leur vigilance à ce sujet, et appelé les représentants nommés à l'Observatoire, à effectivement se mobiliser lors des réunions.

4° Points d'information

Rapport bisannuel

Olivier Brochenin a rappelé que l'élaboration du rapport bisannuel résulte d'un engagement du Gouvernement à l'article 15 de la loi relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Il s'agit d'un document de redevabilité important sur la stratégie française d'aide au développement 2014-2015, partagé avec la DG Trésor et l'Agence française de développement.

Compte tenu des évolutions et des changements de paradigmes survenus depuis la dernière édition de ce rapport de redevabilité, qui portait sur la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement sur la période 2012 – 2013, l'administration souhaite dans la prochaine édition du rapport valoriser en premier lieu la loi relative à la politique de développement et de solidarité internationale adoptée le 7 juillet 2014.

Une structure détaillée de ce rapport de redevabilité a été transmise au CNDSI en amont de la réunion, divisée en quatre parties :

- La durabilité au cœur de la stratégie française de développement et de solidarité internationale
- La mise en œuvre bilatérale de la stratégie française d'aide au développement
- La dimension multilatérale de notre aide
- L'inscription du nouveau paradigme du développement durable dans les engagements financiers de la France

Les observations et commentaires du CNDSI sont les bienvenus jusqu'au 5 juillet.

Stratégie « Numérique et Développement »

Le Plan Développement et Numérique a été rendu public le 15 décembre dernier, lors de sa soirée de lancement à Montreuil.

Il a été rédigé en étroite collaboration avec un grand nombre d'acteurs présents sur le terrain, l'ensemble des services de la DGM et l'ensemble des opérateurs.

Le Plan a vocation à permettre une meilleure utilisation des technologies et des cultures du numériques dans la définition et la mise en œuvre de nos politiques d'aide au développement.

A cette fin, le plan intègre un ensemble de problématiques transversales qui incluent la francophonie numérique ou encore l'impact du numérique sur l'éducation. Il comporte 8 objectifs et 80 actions réparties autour de trois thèmes principaux :

- Accompagner l'accès à un Internet abordable, sûr et multiculturel ;
- Renforcer les écosystèmes numériques et leurs potentiels de création d'activité ;
- Intégrer l'effet démultiplicateur du numérique aux projets et politiques de développement.

Le plan est désormais entré dans une phase opérationnelle ; il est essentiel que le Département – qui mobilise collectivement ses ressources pour la mise en œuvre de ce projet – ait un rôle aussi essentiel dans la phase

opérationnelle qu'il a eu lors de la phase de rédaction.

A cette fin, le Département a mis en place un dispositif de suivi et de mise en œuvre du Plan :

- Création d'un réseau de référents numériques : lors d'une réunion tenue le 8 juin dernier en présence des opérateurs et des services de la DGM le dispositif des référents numériques a été présenté. Ce dispositif a vocation à être étendu aux postes et permettra la mobilisation des services et du réseau.
- Création d'un poste de chargé de mission « affaires numérique » auprès de la Directrice Générale pour le suivi et la mise en œuvre du Plan ;
- Le premier comité de pilotage (COFIL) du Plan a eu lieu le 16 juin à Bercy, sous la présidence des deux directeurs des cabinets Lemaire et Vallini.

Enfin, Gautier Mignot a insisté sur l'importance des « Journées Afrique, Développement et Numérique » prévues fin octobre 2016. Ces journées seront une opportunité privilégiée pour mettre en avant des thématiques importantes pour le Département, au premier rang desquels la promotion des écosystèmes de l'économie numérique ou encore la francophonie numérique. Nous travaillons étroitement avec les services de Bercy, mais également les représentants du milieu associatifs et les entreprises pour faire de cette échéance un succès.

Habitat III

Habitat III établira un Nouvel Agenda Urbain mondial fixant le cadre stratégique et normatif international pour les 2 prochaines décennies. Dans ce cadre, la France a un rôle particulier à jouer. La double coprésidence française, COP21 et Habitat III, est une responsabilité forte.

Le Secrétaire général de la 3e Conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain, Joan Clos, a souhaité un processus préparatoire participatif et inclusif. A cet effet, 11 rencontres régionales et thématiques ont été organisées. Parallèlement, 22 documents techniques (*issue papers*) ont été produits par des experts onusiens et ont servi à l'élaboration de 10 documents thématiques (*policy units*) par des experts internationaux.

Le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) a été mandaté par ses coprésidents pour conduire la consultation des acteurs français. Environ une cinquantaine d'organisations membres du PFVT (secteur privé, ONG, professionnels de l'urbain, chercheurs, établissements publics), ont participé aux différentes formes de consultation. Ainsi, la première session de consultation, organisée en deux réunions, a permis de recueillir les commentaires sur les « issue papers ». La deuxième session de consultation, organisée autour de 3 séminaires de réflexions sur les « policy papers », a permis de définir 6 documents thématiques d'orientations politiques. Enfin, ce travail consultatif a servi à l'élaboration d'un document de positionnement français. Ce document, encore en construction, sera la base des négociations à venir et a vocation à guider le développement et la coopération française en matière urbaine.

Lors de la Conférence à Quito, les différentes parties prenantes sont appelées à participer à travers :

- le « Village Habitat III » destiné aux projets portant sur l'innovation et les solutions urbaines.
- l'« Exhibition Habitat III » destiné à toutes les parties prenantes voulant présenter leurs propositions et leurs engagements dans la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain. La France participe à cet

événement à travers le « Pavillon France », un espace destiné à l'expertise française dans le domaine de l'urbain.

- les « événements parallèles » axés sur une thématique urbaine spécifique.

Pour plus d'information sur le processus consultatif, le calendrier et l'organisation de la Conférence à Quito, vous pouvez consulter le site officiel de Habitat III : <https://www.habitat3.org>

Présidence française du Partenariat pour un gouvernement ouvert

La France assurera la présidence du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), conjointement avec l'ONG américaine World Resources Institute, à compter du mois d'octobre. Elle accueillera le troisième sommet mondial du Partenariat du 7 au 9 décembre 2016 à Paris.

Dans la suite des sommets de Londres et de Mexico, le troisième sommet mondial du PGO s'attachera à promouvoir la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de concertation, de participation et de collaboration avec la société civile et à répondre ainsi au souhait d'un nombre croissant de concitoyens de contribuer au débat et à la vie publique.

Le Sommet de Paris sera l'occasion pour les pays membres, des villes et collectivités locales mais aussi des parlements nationaux, de promouvoir leur nouvel engagement en matière de Gouvernement Ouvert et d'échanger sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans leurs plans d'actions nationaux. Il permettra également de traiter, à travers « les nouvelles alliances entre les gouvernements et la société civile », des enjeux relatifs au climat et au développement durable, à la transparence de la vie publique et économique et la transformation numérique.

La France a initié le processus de co-crédation du Sommet mondial le 20 avril, lors d'un événement de lancement organisé par le Secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification. Un appel à propositions pour les conférences et ateliers du Sommet du PGO a été lancé à cette occasion. Les contributions sont recueillies sur la plateforme <http://ogpsummit.org> jusqu'au 20 juillet 2016. Le Département encourage les organisations de la société civile à faire leurs propositions dans le cadre de cette plateforme. Un comité de programmation sera ensuite mis en place afin d'étudier ces propositions.

Annexe : Participants à la réunion du CND SI du 20 juin 2016

Collège	Civilité	Prénom	Nom	Organisation	INSCRITS
Acteurs économiques	Monsieur	Olivier	Kayser	Cabinet de conseil en stratégies hybrides Hystra	X
Acteurs économiques	Monsieur	Frédéric	Bailly	Groupe SOS	X
Acteurs économiques	Monsieur	Arnaud	Poissonnier	Babyloan	Absent
Acteurs économiques	Monsieur	Jean-Luc	Perron	GRAMEEN CREDIT AGRICOLE Microfinance Foundation	X
Acteurs économiques	Madame	Julie	Stoll	Plateforme du commerce équitable	X
Syndicats	Madame	Marie-Christne	Naillod	CGT	X (suppléante)
Syndicats	Madame	Catherine	Houlmann	CFE-CGC	X
Syndicats	Madame	Elodie	Aissi	CFDT	X
Syndicats	Madame	Andrée	Thomas	Force Ouvrière	X
ONG	Monsieur	Philippe	Jahshan	Coordination Sud	X
ONG	Madame	Bénédicte	Hermelin	Coordination SUD	X (2nd rang)
ONG	Monsieur	Bernard	Salamand	CRID	Absent
ONG	Monsieur	Bernard	Pinaud	CCFD-Terre Solidaire	Absent
ONG	Madame	Claire	Fehrenbach	OXFAM France	X
ONG	Monsieur	Pierre	Jacquemot	GRET-Professionnels du développement solidaire	X
ONG	Madame	Anne	Burlet-Bourdil	Croix Rouge française	X (suppléante)
ONG	Monsieur	Alain	Boinet	Solidarités International	X
ONG	Madame	Anne	Chetaille	WWF-France	X (suppléante)
ONG	Monsieur	Michel	Tubiana	Ligue des Droits de l'Homme	X
ONG	Madame	Stéphanie	Rivoal	Action Contre la Faim	X
ONG	Madame	Louise	Avon	Clong Volontariat	X
ONG	Madame	Carole	Coupez	Plateforme Educasol	X
ONG	Madame	Khady	Sakho-Niang	FORIM	X
ONG	Madame	Aurélié	Gal-Régniez	Equilibre et Population	X
ONG	Madame	Vaia	Tuuhia	Association 4D	Absente
ONG	Madame	Hélène	Roger	SIDACTION	Absente
Employeurs	Madame	Hélène	Valade	Collège des Directeurs du Développement Durable	X
Employeurs	Madame	Catherine	Minard	MEDEF	Absente
Employeurs	Madame	Michèle	Duval	UPA	Absente
Employeurs	Monsieur	Gérard	Renouard	FNSEA	X
Recherche	Monsieur	Patrick	Caron	CIRAD	X
Recherche	Monsieur	Jacques	Comby	Université Lyon 3	Absent
Recherche	Madame	Marie Christine	Cormier-Salem	IRD	Absente
Recherche	Madame	Charlotte	Guénard	Institut d'Etude du Développement Economique et Social (IEDES)- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	X
Parlementaire	Monsieur	Joël	Guerriau	Sénat	Absent
Parlementaire	Monsieur	Christian	Cambon	Sénat	Absent
Parlementaire	Madame	Emelyn titulaire	Weber	CESE	X
Parlementaire	Monsieur	Jean-François	Mancel	Assemblée Nationale	Absent
Parlementaire	Monsieur	Jean-René	Marsac	Assemblée Nationale	X

Collège	Civilité	Prénom	Nom	Organisation	INSCRITS
Collectivités territoriales	Madame	Jocelyne	Bougeard	AFCCRE	X
Collectivités territoriales	Madame	Valérie	Nicolas	ARF	X (suppléante)
Collectivités territoriales	Madame	Forough	Salami	Région Bretagne	absente
Collectivités territoriales	Monsieur	Didier	Cazabonne	AMF	X
Collectivités territoriales	Madame	Sophie	Senghor	Directrice Relations Internationales de la Mairie de Bordeaux	X (2nd rang)
Collectivités territoriales	Monsieur	Gallet	Bertrand	CUF	X (suppléant)
Collectivités territoriales	Madame	Frey	Astrid	CUF	X (2nd rang)
Collectivités territoriales	Monsieur	Patrick	Klugman	AMGVF	Absent
Collectivités territoriales	Monsieur	Tony	Ben Lahoucine	RRMA (président de Centraider)	Absent
Collectivités territoriales	Monsieur	André	Viola	Association des Départements de France	X
Collectivités territoriales	Monsieur	Simon	Letonturier	Association des Départements de France	X (2nd rang)
Personnalités étrangères	Monsieur	Rolando	Arellano	Entrepreneur, Pérou	X
Personnalités étrangères	Monsieur	Adrien	Akouété	Syndicaliste, TOGO	X
Personnalités étrangères	Madame	Oumou	Sall Seck	Maire de Goundham, MALI	X
Personnalités étrangères	Madame	Barbara	Harris White	Chercheuse, UK	X
Personnalités étrangères	Madame	Soukeyna	Ndiaye Ba	Entrepreneuse, Sénégal	X
Personnalités étrangères	Madame	Christine	Andela	COSADER and National Alliance against Hunger, CAMEROUN	X
Personnalités étrangères	Madame	Soukri Chérif	Olfa	Députée Tunisie	X
cabdev	Monsieur	Vallini	André	Secrétaire D'Etat	X
cabdev	Madame	Hoyaux	Anne-Claire	CAB DEV	X
Etat COCICID DGM	Monsieur	Gautier	Mignot	DGM	X
Secrétariat du CNDSI	Monsieur	Jean-Jacques	Beaussou	DGM-CIV	X
Secrétariat du CNDSI	Monsieur	Xavier	Crépin	DGM-CIV	X
Secrétariat du CNDSI	Madame	Maelle	Bouvier	DGM-CIV	X
Secrétariat du CNDSI	Madame	Jehanne	De Saint Vincent	DGM-CIV	X (2nd rang)
DGM/DDD	Monsieur	Brochenin	Olivier	DGM/DDD/DEV	X
DGM/DDD	Monsieur	Darvot	Pierre-Antonin	DGM/DDD/DEV	X (2nd rang)
DGM/DAECT	Monsieur	Fort	Bertrand	DGM/DAECT	X (2nd rang)
Etat COCICID DGT	Madame	Shanti	Bobin	DGTrésor	X
Etat COCICID DGT	Monsieur	Pierre	Gaudin	DGTrésor	X (2nd rang)
Etat COCICID DGT	Monsieur	Manuel	Château	DGTrésor	X (2nd rang)
AFD	Monsieur	Rioux	Rémy	AFD	X
AFD	Madame	Mathilde	Moulinou	AFD	X(2nd rang)
AFD	Monsieur	Bellier	Cyrille	AFD	X (2nd rang)
MEEM	Madame	Monnoyer-Smith	Laurence	DIDD	X
MEEM	Madame	Talière	Sophie	CGDD	X (2nd rang)
MEEM	Monsieur	Jurgis	Sapijanskas	G/DAEI/CCDD	X (2nd rang)
Elysée	Monsieur	Patrice	Biancone	Conseiller relations avec les ONG et la vie associative	X (2nd rang)
Primature	Monsieur	Dominique	Auverlot	PM//CAS/DRTDD	X (2nd rang)
Ministère de l'intérieur	Monsieur	Vulliet	Etienne	Service de la stratégie et des affaires internationales, DGEF	X (2nd rang)
Ministère de l'éducation	Madame	Anna-Livia	Susini-Collomb	min en/dgesco dei	Absente
SGAE	Monsieur	Jonathan	Gindt		X (2nd rang)

